



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Cellule diocésaine Covid-19

Communication interne aux agents pastoraux du canton de Vaud, aux secrétariats paroissiaux et aux présidents des Conseils de paroisse

Précisions concernant le chant dans le canton de Vaud

Monsieur l'abbé,
Madame, Monsieur,

Conformément à notre message de vendredi dernier, nous avons reçu les précisions de l'Etat quant à la possibilité d'accueillir jusqu'à deux solistes professionnels lors des célébrations religieuses. L'Etat demande notamment de mettre en place un plan de protection et insiste sur le caractère professionnel des chanteurs.

La Fédération prépare en collaboration avec l'EERV un projet de plan de protection, qui pourra être utilisé par les paroisses et missions. Il vous sera transmis en début de semaine prochaine. Le plan de protection doit pouvoir être présenté en cas de contrôle par l'Etat.

Nous préparons également un document qui vous permettra d'attester que les chanteurs sont des professionnels.

Ces informations permettent donc aux paroisses et missions de rechercher activement des chanteurs professionnels pour la Semaine sainte, ce qui nous réjouit.

Par ailleurs, les nouvelles normes sanitaires nous laissent penser que le nombre de personnes pour les mariages et les baptêmes peut passer de 5 à 10, célébrants inclus, comme pour les réunions privées. Cette information figure sur la FAQ du diocèse LGF. Pour les messes, le nombre de participants reste inchangé et ne doit pas dépasser 50 personnes. Les nombres indiqués pour les célébrations incluent les divers intervenants qu'ils soient chanteurs, lecteurs ou célébrants.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

N'hésitez pas à consulter notre [foire aux questions](#) ou à contacter notre cellule diocésaine :

- Vaud : Michel Racloz 021 613 23 41
- Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez 022 319 43 37
- Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita 026 426 34 13
- Fribourg (allemand) : Marianne Pohl-Henzen 026 426 34 15
- Neuchâtel : Julia Moreno 032 720 05 61

Lausanne, le 26 mars 2021

Pour la Cellule diocésaine Covid-19, Michel Racloz, délégué du vicaire épiscopal